

Réunion avec Gilles Falkenreck (président BEC) pour étude de faisabilité projet photovoltaïque au sol Lescar le 12 juin 2023 à Lasseube

Présents pour association LESC : J-M Sotiropoulos, Régine et Jean-Yves Frouté

Etude de faisabilité économique réalisée gratuitement par GF à partir d'un programme qu'ils ont créé et qu'ils utilisent pour évaluer/comparer les projets solaires.

GF évoque les principales difficultés qui ont motivé la décision de BEC de ne pas participer à ce projet éventuel :

- (1) Investissement de plus de 500 Keuros , trop important pour leur structure ;
- (2) Projet sur propriété détenue par un acteur privé avec incertitudes sur son engagement (volonté de le faire eux-mêmes ?); il évoque l'expérience infructueuse qu'ils ont eue pour un projet sur terrain détenu par agriculteur ;
- (3) Il entrevoit un risque sur le plan urbanisme : terrain normalement dédié à locaux commerciaux risquant de ne pas être adapté pour projet solaire au sol ; mentionne également la possible inadéquation avec aménagement futur touristique du lac immédiatement au Sud ;
- (4) Risque lié à la revente de l'électricité. Pour un projet au sol de plus de 100kWc on est obligé de passer par du gré à gré avec la difficulté de passer par de la négociation (ce seuil est à 500kWc pour les projets sur toiture); on ne dispose donc pas de la sécurité de contrats de rachat sur 20-25 ans comme ceux dont ils disposent pour leurs projets actuels.

GF nous présente ensuite les grandes lignes du projet qu'il a simulé.

- (1) Pas de contrainte identifiée au niveau du terrain ni de l'accès au réseau électrique (pilonne haute tension à proximité) ;
- (2) Un parc au sol de 500kWc, soit une surface au sol de panneaux de 2500m² (inclinés de 30° et orientés plein sud), pour une puissance de l'installation de 1200kWh/kWc ; cela correspond à une capacité de production annuelle de 600000kWh (500x1200) ; une perte de productivité annuelle des panneaux de 0.05%
- (3) Un tarif de revente de 0.08 euros/kWh (plutôt optimiste ; Enercoop a évoqué un tarif de 0.07 à 0.075 euro/kWh) qui correspond au tarif de gré à gré au premier trimestre 2023 ; une indexation annuelle du tarif de rachat de 0.2%. Cela permettrait d'escompter un revenu annuel de 48000 euros. Il évoque un tarif de revente de 0.10 euros/kWh (récemment revalorisé à 0.1243 euros/kWh pour leurs projets sur toitures qui bénéficient de contrat longue durée (25 ans))
- (4) Une imposition à 15% des revenus générés.
- (5) Une hypothèse de mise à disposition du terrain pour un euro symbolique (ce dont ils disposent pour leurs projets actuels sur toiture) ;
- (6) Un cout total d'installation de 566466 euros dont 390000 euros pour les panneaux, 60000 euros pour les onduleurs, 49300 euros pour la préparation du terrain (clôture, défrichage, portail...).
- (7) Des frais annuels de 17431 euros (entretien du site (2500 euros), expert-comptable 1440 euros), redevance accès réseau ERDF (3175 euros), assurance (3850 euros), maintenance 3500 euros), gestion SAS (2400 euros),..)
- (8) Plan de financement 590000 euros via prêt bancaire de 450000 euros à hauteur de 77% (sur 15 ans à 4.2%) ; apport total en fonds propres de 140000 euros (SAS (10000 euros), apport citoyen (20000 euros), apport entreprise privée (20000 euros), apport en capital collectivité (50000 euros))
- (9) Un TRI escompté à 25 ans faible de 0.9% (il a évoqué des TRI de l'ordre de 4% pour leurs projets actuels sur toiture).
- (10) Un TRI de 1.99% peut être obtenu dans l'hypothèse d'un apport en fonds propres augmenté à 240000 euros (malgré réduction cout de rachat à 0.075 euro/kWh). Réduction % de crédit à 60% (50% pour leurs projets sur toitures).

GF évoque le point positif de notre projet : la confiance et les liens avec la municipalité très importants pour avancer sur de tels projets citoyens. Important de tisser des liens avec communauté d'agglomération, services techniques municipaux...

Parmi les autres informations récupérées :

- (1) C'est l'entreprise Voltarium (Sébastien Ricarde) qui a réalisé leurs installations sur toitures ;
- (2) BEC est en train d'évaluer la faisabilité d'un projet sur toiture bâtiment public à Billère pour ASTER ;
- (3) Enercoop a peu de production d'énergie renouvelable, c'est essentiellement un revendeur.
- (4) Pour leurs projets sur toiture, les toitures sont mises à disposition gratuitement par les collectivités, la SAS a signé des contrats de rachat de 25 ans (la première année obligation d'achat auprès d'Enedis). Les crédits courent sur 15 ans, ensuite la SAS peut bénéficier de revenus plus conséquents. Après 25 ans l'installation est laissée à disposition de la collectivité (pas de démobilitation), ou bien il y a extension du contrat de revente.
- (5) Mobilisation citoyenne sur leurs projets essentiellement par réseau personnel ; faible mobilisation au-delà ; 24000 habitants, seulement 25000 euros mobilisés (ils ont été assez mauvais en communication selon GF)

Pour GF, nous déconseille ce projet. Il nous conseille de rechercher :

- (1) Toiture sur bâtiment public ;
- (2) Parking sur ombrières sur terrain public ; il existe des installateurs qui sont sur ce créneau avec des tarifs compétitifs
- (3) Décharge réhabilitée sur terrain public.